

le Parlement ferait rapport au Parlement lui-même, et il incomberait alors au Parlement d'accepter, en totalité ou en partie, les vœux de la Commission et d'y donner suite ou non, comme le fait le Parlement à propos du rapport de toute commission qu'il peut désigner.

Je n'en dis pas plus long, monsieur le président, car j'ai établi le point que je désirais faire valoir. Cependant, j'avoue que j'aurais aimé m'étendre plus longuement sur certains détails, vu qu'on a dit que nous n'avons pas énoncé clairement ni exactement ce que nous proposons. J'ai déclaré qu'en usant de discernement et qu'en nous inspirant de l'expérience que d'autres ont acquise avant nous, nous devrions trouver une méthode semblable s'adaptant parfaitement à notre régime fédéral et à nos propres besoins. Je n'en dirai pas davantage sur cet aspect de la question; mais, avant de présenter ma proposition d'amendement, je tiens à parler un peu des effets des gestes qu'on a posés.

Peu importe qui était à blâmer dans le passé, nous nous trouvons de nouveau en face des critiques qui ont été formulées à chaque remaniement qui a eu lieu dans le passé. D'après la citation qu'a faite le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris) et que j'ai moi-même reprise au cours du débat d'hier, il est évident que ce n'est pas seulement à la Chambre des communes du Canada que des termes violents sont utilisés à propos du résultat de méthodes qui ne semblent pas produire des effets profitables pour l'ensemble des Canadiens. Cependant il a toujours incombé aux députés d'attirer l'attention de la Chambre sur les possibilités d'amélioration. Si nous nous contentions de dire que nous suivons la ligne de conduite adoptée antérieurement,—à savoir que, bien qu'il soit vrai qu'il y a eu des critiques, les deux côtés ont été la cible de ces critiques et que, par conséquent, il n'y a pas lieu d'intervenir,—il ne serait pas nécessaire d'avoir un débat et peu d'améliorations auraient lieu dans ce cas-ci ou dans d'autres. Vu la déclaration du premier ministre (M. St-Laurent) bon nombre d'entre nous avaient espéré qu'on allait aborder le problème différemment lorsque la mesure a été présentée. Hier après-midi encore, le premier ministre a fait une déclaration qui aurait pu donner lieu à un résultat différent de celui devant lequel nous nous trouvons; c'est-à-dire si les principes qu'il a énoncés dans cette déclaration avaient effectivement servi de guide à la majorité des membres du comité du remaniement ou des sous-comités provinciaux.

On a, grâce aux décisions de la majorité, procédé à une manipulation éhontée de la carte électorale dans le cadre du texte législatif dont nous sommes saisis. Il y a eu manipulation de la façon même qui a été

décrite en des circonstances antérieures. Afin de priver des députés actuels de l'occasion de représenter à l'avenir les gens qu'ils ont si bien représentés par le passé, on a groupé des circonscriptions. Selon la définition qu'en a donnée le prédécesseur du premier ministre actuel, la manipulation la plus évidente est celle qui consiste à réunir deux circonscriptions représentées par des membres du parti de l'opposition, en vue de soustraire à l'un d'eux le droit de revenir à la Chambre des communes après les prochaines élections.

M. William Lyon Mackenzie King décrivait encore une autre forme de manipulation, celle qui consiste à détacher d'une circonscription existante des régions où le parti au pouvoir a bénéficié d'un appui constant, en vue de renforcer une autre circonscription en y insérant des adeptes fervents, des régions dont le Gouvernement s'attend qu'elles lui resteront favorables.

Une autre manipulation est celle qui consiste à bouleverser les limites d'une circonscription représentée par un membre des partis de l'opposition,—un membre éminent, le plus souvent,—de telle sorte qu'il devient extrêmement difficile d'organiser cette circonscription de façon que les désirs de la population soient nettement manifestés.

Nous avons connu, cette fois-ci, les trois genres de tripotages. Le premier genre de tripotage, celui de la réunion de circonscriptions, s'est produit dans un certain nombre de cas en vue d'enlever à des députés l'occasion de revenir à la Chambre après les prochaines élections, car un des deux députés doit céder le pas à l'autre par suite du présent remaniement.

On a ensuite procédé au retranchement de townships et de régions qui a semblé laisser croire que ces régions détachées appuieraient le Gouvernement et de cette façon pourraient renforcer les circonscriptions voisines. On a ensuite procédé à la pire des manigances dans le cas de la circonscription de Lake-Centre, et ce pour des raisons évidentes. Ces tripotages sont là sous nos yeux, et aucune protestation affirmant la noblesse des fins visées ne peut contredire les résultats que nous constatons tous.

On a exposé la situation de bien des façons; parmi les citations consignées au hansard hier, il en est une qui est tirée d'un discours prononcé par un des plus grands parlementaires de notre génération, le très honorable Winston Churchill, et qui souligne la nécessité, en ces temps-ci, sans égard à ce qui s'est produit dans le passé, de donner au public confiance en notre régime de représentation de la population à la Chambre des communes. Comme l'a signalé cet homme d'État, nous sommes à un moment où nous devons nous assurer que nous n'imitons en aucune façon